

Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 17/05/2023

Présents : RUIZ Michel, TEIXEIRA Tonio
Assiste, VAURIOT Laurent

U 17 D 2 / Poule A
Limoux Cougaing 1 / FUN 1
Rencontre n° 25384384 du 13/05/2023

Match non joué

La commission jugeant en premier ressort :

La commission prend connaissance des pièces versées au dossier, notamment la FMI précisant que le terrain était impraticable et dangereux du fait de la forte pluie

Par ces motifs

La commission décide

**MATCH REMIS à une date à fixer par la Commission compétente
Transmet à la Commission compétente pour reprogrammation**

D 4 / Poule B
E Villasavary Mont 2 / FC Briolet 3
Rencontre n° 25096384 du 13/05/2023

Match non joué

La commission jugeant en premier ressort :

La commission prend connaissance des pièces versées au dossier, notamment la FMI précisant que le terrain était impraticable et dangereux du fait de la forte pluie

Par ces motifs

La commission décide

**MATCH REMIS à une date à fixer par la Commission compétente
Transmet à la Commission compétente pour reprogrammation**

Seniors D3 / Poule B
O Corb Sud Minervois 3 / Narbonnais UFc2
Rencontre n° 24586358 du 14/05/2023

La Commission prend connaissance du forfait du club de Narbonnais Ufc 1 (580676) lors du match n°24585829 contre Naurouze lab en D1 Profylex du 14/05/2023

Le match cité en rubrique entre le OCS Minervois 3 (552807) et le Narbonnais Ufc 2 (580676) ayant été effectivement joué

La Commission jugeant en premier ressort :

Agissant selon les fondements de l'article 31-1 du Règlement des Compétitions Départementales précise :

« Le forfait d'une équipe supérieure entraîne, le même jour, la veille, le lendemain, le forfait des équipes inférieures de même catégorie »

par ces motifs

LA COMMISSION DÉCIDE :

MATCH PERDU par FORFAIT a l'équipe du NARBONNAIS Ufc 2

OC S Minervois 3 : 3 (3pts / Narbonnais Ufc 2 : 0 (-1pt)

Transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation du résultat

Transmet à la commission compétente pour application amende pour Forfait

Le Président de la Commission
M. RUIZ Michel